

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°014 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-013/PRES DU 14 JUILLET 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2021 022/PR BF 2021 10 00 CONCLU LE 10 JUIN 2021 A LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE REGIONALE N°11 (RR11) KOLINKA-FARA-POURA CARREFOUR**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Daniel ZOUNGRANA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi 03 juin de 12 heures 55 minutes à 13 heures 40 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Oumarou SAWADOGO, Président de ladite Commission. Cette séance avait pour objet de donner l'avis de la Commission sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-013/PRES du 14 juillet 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2021 022/PR BF 2021 10 00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale n°11 (RR 11) Kolinka-Fara-Pourra Carrefour.

Auparavant, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie pour avis, a désigné le député Daniel ZOUNGRANA, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires au cours des travaux de la CAEDS :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement ;
- débat général.

I.1. De l'audition du gouvernement

Le gouvernement, représenté par le Colonel major Charles Josaphat ZOUNGRANA, ministre des infrastructures et du désenclavement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs du projet ;
- justification du projet ;
- description technique du projet ;
- durée, coût et plan de financement du projet.

Ces différents points sont développés intégralement dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Du débat général

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Les principales préoccupations ont porté sur :

- la prise en compte de la situation sécuritaire qui prévaut afin qu'elle n'entrave pas l'exécution effective du projet dans sa zone d'intervention ;
- les dispositions prises afin d'assurer une qualité optimale et une durabilité de l'ouvrage à réaliser ;
- la prise en compte d'un mécanisme de suivi-contrôle des travaux du projet ;
- le niveau du processus d'élaboration de l'avis de conformité en rapport avec les mesures environnementales et sociales ;
- les dispositions prises en vue d'une mise en œuvre effective du plan de gestion environnementale et sociale dans le cadre du présent projet ;

- les dispositions prises afin d'assurer le respect des distances réglementaires prévues dans la réalisation des emprises (accotements) tout au long de la route en rase campagne et en agglomération ;
- l'explication du taux élevé auquel le présent prêt a été contracté ;
- l'éventualité d'une mise en place d'une police de la route afin de préserver la sécurité des usagers.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Daniel ZOUNGRANA, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- désenclaver des régions à fort potentiel agricole et pastoral ;
- lutter contre la pauvreté par une facilitation des échanges ;
- assurer une bonne structuration du réseau routier afin qu'il joue pleinement son rôle dans le développement des échanges interurbains et sous régionaux.

Par conséquent, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 03 juin 2022

Le Président

Le Rapporteur

Oumarou SAWADOGO

Daniel ZOUNGRANA

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	SAWADOGO Oumarou	RPF
2.	NOBA Seydou	FVR
3.	KONE/KABORE Guiédou Aïda	RPF
4.	BAYALA Roland	OSC
5.	KOUMSONGO Mohamed Auguste	OSC
6.	OUEDRAOGO Lassina	OSC
7.	THIOMBIANO Y. F. Harold	RPF
8.	COULIBALY Sibiri	FDS
9.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS
10.	ZOUNGRANA Daniel	FDS
11.	TIAO B. Luc Adolphe	PP
12.	DIALLO Ousmane	PP
13.	BOUDA Harouna	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	DEMBELE/SANON Julienne	FVR

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N°D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA M Diane Clotilde	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison